



→ la qualification « Chambres d'Hôtes Référence » : réalisation de montage des dossiers + présentation des dossiers en commission départementale,

→ l'accompagnement des porteurs de projets (meublés, chambres d'hôtes...) : conseils, procédures administratives et fiscales, aides financières,

→ la commercialisation de prestations touristiques pour groupes de façon ponctuelle.

- L'intérêt pour la CCYN d'adhérer à l'Agence d'attractivité « Sens Intense » et de participer au capital de la SPL ;

### Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

#### ➤ DÉCIDE

- d'intégrer la SPL Agence d'Attractivité « Sens Intense », en qualité de nouvel actionnaire
- d'approuver les projets de statuts de la SPL ci annexés,

➤ **APPROUVE** l'acquisition d'une part du capital social détenu par la Ville de Sens, au sein de l'Agence d'attractivité Sens Intense, soit 100 actions de la société (ou 10% du capital) pour un montant total de 10 000€,

#### ➤ DÉSIGNE :

- **un administrateur**, représentant la CCYN, actionnaire au sein du Conseil d'administration l'Agence d'attractivité Sens Intense.

**M. Thierry SPAHN**

- **un représentant** la CCYN, pour siéger à l'Assemblée générale de l'Agence d'attractivité Sens Intense.

**M. Pierrick BARDEAU**

➤ **CHARGE** le Président à signer tous les actes de transfert, effectuer toutes formalités requises par la loi et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de mener à bonne fin cette opération.

Le Secrétaire de Séance,

le Président, Thierry SPAHN

